



Delai de recours apres avis avant enlevement

Par **fannyvol54**, le **04/04/2011** à **07:59**

Bonjour,

J'ai négligé le remboursement d'une dette pour une carte revolving que j'ai eu en 2009. J'en ai même plusieurs. Mais depuis quelques temps, j'ai arrêté de payer car je suis au chômage. Le pire est que j'ai réussi à avoir des crédits de 1500 euros en disant que j'avais un CDI et la personne m'a cru sur parole.

A ce jour, il commence à s'affoler pour récupérer leur argent. Et sur les 5 cartes que j'ai eu, il y en a un en particulier qui me fait peur.

J'ai abusé d'avoir fait l'autruche et je ne pourrais plus demander à payer en plusieurs fois, même si c'est 3 fois.

Qui peut me répondre?

Et donc je reviens à ma trouille de voir venir la cavalerie car le dernier courrier est intitulé "avis avant enlèvement des meubles" datée du 28 mars. Je l'ai lu que le 02 et je voulais savoir quel délai y a avant qu'ils viennent.

Je vais aller les voir dans la journée et j'ai envoyé un email pour éviter la casse.

Il est déjà venu faire un inventaire rapide mais j'étais absente et c'est un ami qui l'a ouvert la porte et assisté à l'inventaire. Ca s'est passé le 1 mars et j'ai dépassé le délai pour faire opposition.

Si vous savez me dire quel délai j'ai avant la saisie et comment faire pour l'éviter?

je dois 2155.52 euros en tout avec leurs frais

merci pour votre aide